

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 30 JUIN 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	25	25 + 2 pouvoirs

Date de convocation 24 juin 2025

Date d'affichage 24 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Michel VIART**, Maire.

Présents : BROUILLET Michel, DA SILVA Emilie, DE BOUEMANGE Béatrix, DESMOUTIERS Aurore, GROSJEAN Patrick, JOBE Martine, JOLY Christine, JOLY Thierry, JOTTE Henri, JOUAULT Gervaise, JOUAULT Olivier, LARGITTE Éric, LELIEVRE Olivier, LESPINASSE Angélique, MOREAU Marc, PICARA Daniel, ROCIPON Julien, ROUSSEL Steve, SENECOT Sabine, SPIRE Anne, VAZQUEZ José VIART Jean-Michel, VIENNE Cathy, WEINLING Jean-Marc, ZWALD Jérémy.

Représentés : AUGUIN Isabelle par VIART Jean-Michel, BUSI Fanny par GROSJEAN Patrick.

Absents : DOSNON Guillaume, PETITJEAN Patrick.

Monsieur Olivier JOUAULT a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS – SUPPRESSION D'EMPLOI ET MISE A JOUR AU 01.07.2025**
N° de délibération : **2025-69**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
25	27	27	0	0	0

Rapporteur : **Olivier LELIEVRE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité :

- Conformément aux articles L320-1 à L327-12 relatifs au recrutement des fonctionnaires
- Conformément aux articles L331-1 à L334-3 relatifs au recrutement des contractuels

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification)

Compte tenu de départ d'agent en retraite ou par mutation, de promotion d'agent, d'évolution du poste de travail et des missions assurées et de la nécessité de raisonner en emplois et non plus en effectifs, il convient de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs de la manière suivante :

- **Il convient de supprimer les emplois suivants :**

Filière	Quotité de temps de travail	Catégorie de l'agent qui occupe le poste	Emploi	Service	Poste / Emploi vacant depuis le	Motif vacance
Administrative	35:00:00	B	Responsable de service	Ressources Humaines-Finances	01/07/2025	Promotion interne
Technique	35 :00 :00	C	Responsable de service	CTM	01/07/2025	Promotion interne
Technique	35 :00 :00	C	Chargé de propreté des locaux	Éducation, Enfance, Jeunesse	01/05/2024	Retraite
Technique	35 :00 :00	C	Agent des interventions techniques polyvalent	CTM	01/05/2023	Mutation
Médoco-Sociale	35 :00 :00	C	Agent spécialisé des écoles maternelles	Éducation, Enfance, Jeunesse	01/09/2024	Retraite
Animation	35 :00 :00	C	Animateur éducatif-accompagnement périscolaire - Référente de site	Éducation, Enfance, Jeunesse	01/04/2025	Changement de fonction

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la modification du tableau des emplois et des effectifs comme expliqué ci-dessus et joint en annexe.

Le Comité Social et Technique du 03.06.2025 a émis un avis favorable.

La commission « Finances-Affaires générales » du 11.06.2025 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL **à l'unanimité** décide :

- **D'ADOPTER** la proposition de Monsieur le Maire.
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.
- **DE MODIFIER** le tableau des emplois et des effectifs à compter du 01-07-2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

Jean-Michel VIART
2025.07.03 08:35:13 +0200
Ref:9045914-13613673-1-D
Signature numérique
le Maire